



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

13 février 2015

Projet pilote « ACTION SYRIE » de la Confédération Le Valais accueille 23 réfugiés

(IVS).- Dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de trois ans, le Conseil fédéral a décidé le 4 septembre 2013 d'accueillir par groupe quelque 500 réfugiés syriens. Ce programme spécifique d'intégration revêt une importance nationale. Il doit apporter des informations permettant à long terme d'améliorer les mesures d'intégration adoptées en faveur des réfugiés reconnus. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, par son Office de l'asile, a accepté de participer à ce projet en accueillant de 23 réfugiés syriens, dès le début 2015.

Cinq entités familiales représentant 23 personnes seront accueillies dans un premier temps sur le site des Barges à Vouvry, puis elles seront réparties sur le territoire cantonal. En compensation, ce nombre est déduit du contingent de requérants d'asile de 3.9 % attribué au Valais.

Ces personnes ont été choisies par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) pour des raisons humanitaires évidentes puisqu'elles présentent des pathologies médicales importantes autant physiques que psychiques accompagnées de lourdes séquelles.

L'Office de l'asile aura comme mandat de veiller à une intégration rapide et réussie de ces réfugiés. Un coaching spécifique sera mis en place pour les accompagner dans un projet d'intégration socio-professionnel pour une durée de deux ans.

Cette intégration personnalisée passera par plusieurs axes tels que la formation et le travail, l'école et l'encouragement précoce (pré scolarité), l'apprentissage de la langue, la santé et enfin l'intégration sociale.

Cet encadrement se fera de manière progressive car la priorité sera d'abord mise sur l'accompagnement médico-psychologique nécessitant un temps d'acclimatation et de sécurisation. La scolarisation des enfants se fera dans un premier temps directement dans le centre d'accueil.

Les expériences réalisées seront analysées en permanence par le Secrétariat d'Etat aux migrations (monitoring) afin de savoir si le modèle suisse en matière d'accueil doit être maintenu, voire institutionnalisé, et si de « bonnes pratiques » dans le domaine de l'encouragement à l'intégration peuvent être retenues.

Ce programme sera financé par la Confédération à hauteur de 20'000 francs par réfugié reconnu, pour la durée du projet.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten - 079 248 07 80

